

## Quand le Préfet se fait remonter les bret.....

**Date :** 22 décembre 2014

On va finir par croire qu'il est extrêmement difficile à un Préfet de répondre à la question toute simple qui est de *savoir si un Conseil général est habilité à décider du nom des habitants d'un département, en précisant qu'il s'agit dans le cas d'espèce d'un pur néologisme puisqu'il n'a jamais été utilisé par qui que ce soit, pour quelque usage que ce soit, dans quelque contexte que ce soit.*

Mais, même si le silence en dit long, je n'ai pas l'intention de m'en contenter :

Rennes, le 23 décembre 2014

Patrick Jéhannin  
24 rue Barthélémy Pocquet  
35000 - Rennes

à

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine  
3 avenue de la Préfecture  
35026 - Rennes Cedex 9

*lettre R/AR*

*objet : appellation des habitants du département*

Monsieur le Préfet

J'ai reçu du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique le courrier ci-joint en date du 15 décembre 2014, dont je ne sais si vous avez vous-même reçu copie.

Il ne fait toutefois que confirmer mot à mot son précédent courrier en date du 20 octobre 2014 m'informant que ma correspondance en date du 14 octobre 2014 à l'objet ci-dessus référencé vous avait été transmise pour attribution, en vous laissant le soin de me répondre directement.

Ma question étant restée sans suite au cours des deux mois écoulés, je me vois dans l'obligation de revenir vers vous, en vous précisant de nouveau qu'au cas où - contrairement au Ministère - vous estimeriez qu'elle ne relève pas de votre compétence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer et si possible me réorienter.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

Copie à : Madame le Ministre de la décentralisation et de la fonction publique

[PJ : 1](#)

Pour aller plus loin :

- [Suivons la patate chaude](#)
- [Un petit rappel au passage](#)
- [Monsieur le Préfet s'il vous plaît](#)